



CONSEIL MUNICIPAL-2021

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du 17-11-2021 à 18 h

Présents : Max Raspail, Jérôme Poitevin, Jean-François Borel, Jalila Ikharkharen, Frédéric Ortolan, Ludovic Maurizot, Laurence Estève, Clémence Brousse-Rimbert, Rémi Villon, Bernadette Nuvolosso, Pierre Nicolas.

Excusés ayant donné pouvoir : Guillem Mghaieth (pouvoir à Jérôme POITEVIN)

Excusée : Annie Cacères

Absent en début de séance : Vincent FAVIER (arrivé à 18h15, pendant la lecture de la délibération n°2), Stephan VIRET (arrivée à 18h30, pendant le débat sur la délibération n°3)

La séance est ouverte à 18h. Pierre Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°1 : rectification de la délibération n°2020-15-06-15

Le maire expose qu'il y a une erreur de frappe et un oubli dans cette délibération, portant sur une parcelle.

Le maire propose de modifier la délibération. Il donne lecture de ce texte au Conseil.

Le conseil délibère favorablement, à l'unanimité des présents et représentés (12 voix / 12).

Délibération n°2 : temps de travail dans la collectivité

Le premier adjoint expose le projet d'aménagement du temps de travail des agents, pour se mettre en conformité avec la loi. Il donne lecture du projet de délibération.

Le maire propose d'adopter ce projet, qui passe à 1607 heures le temps de travail annuel des agents.

Le conseil délibère favorablement, à l'unanimité des présents et représentés (12 voix / 12)

Délibération n°3 : convention avec le CAUE (travaux de la chapelle Notre Dame des Neiges)

Le maire expose que la Chapelle ND des neiges a été dégradée, notamment du fait de la sécheresse. Une convention doit être passée avec le CAUE pour qu'il établisse une opération de sauvegarde et de restauration de la chapelle, qui permettra ensuite d'aller chercher des financements, puis ensuite de lancer un appel d'offre. Au plus tôt, cette opération pourrait commencer en 2023. L'intervention du CAUE durera 8 jours, et coûtera 4000 euros, dont la moitié est à la charge de la commune.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité des présents et représentés (13 voix / 13)

Délibération n°4 : convention avec le syndicat Rhône-Ventoux (extension du réseau d'assainissement route de Villes sur Auzon)

Le maire propose une extension du réseau d'assainissement des eaux usées route de Villes sur Auzon au hameau de St-Estève par le Syndicat Rhône-Ventoux. Une convention financière avec le Syndicat doit donc être signée. Cette opération d'un montant de 115 266.00 euros comprend une participation de la commune de 50 000 euros qui pourra être financée à hauteur de 35 000 euros (soit 70% du montant de la participation de la commune) dans le cadre du Contrat de Solidarité Territorial du Conseil Départemental de Vaucluse.

Le maire donne lecture du projet de convention et du dispositif de financement du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Solidarité Territorial 2020-2022.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité des présents et représentés (14 voix / 14)

Constatant l'épuisement de l'ordre du jour, le maire clôt la séance à 18h50

Fait à Blauvac le 17 novembre 2021,

Le secrétaire de séance, Pierre Nicolas